ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais chirurgicaux

Question écrite n° 45850

Texte de la question

M. Jean-Claude Paix appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les inquietudes des gastro-enterologues a propos des modifications de la nomenclature des actes d'endoscopies digestives proposees par la CNAM. Ainsi l'application de cette nouvelle nomenclature risque d'obliger certains etablissements a ne plus pouvoir financer l'utilisation de certains materiels. Cela risque egalement d'avoir pour consequence le recours a des methodes de traitement anciennes et plus longues, donc d'un cout superieur pour une qualite de resultats equivalents. Dans certains cas, cela va se traduire pour les malades par une periode d'hospitalisation plus longue et des traitements moins confortables. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui preciser les intentions du Gouvernement face a une revision de cette modification afin de rembourser au juste prix ce qui est necessaire dans l'interet du malade et du corps medical en utilisant les technologies modernes existantes.

Texte de la réponse

Concernant la prise en charge des materiels de sutures mecaniques, utilises dans les traitements chirurgicaux endoscopiques et coelioscopiques, un arrete en date du 29 novembre 1996, pris apres avis de la commission consultative des prestations sanitaires (CCPS) et portant tarification de ces materiels dans le cadre du tarif interministeriel des prestations sanitaires (TIPS), a ete publie au Journal officiel du 7 decembre 1996. La nomenclature adoptee a ete realisee avec la collaboration des differentes societes savantes de chirurgie qui ont ete sollicitees, des le mois de septembre, afin de definir un referentiel, a partir de la pratique medicale et du service medical rendu par ces materiels. Les tarifs retenus ont ete discutes avec le Syndicat national de l'industrie des technologies medicales (SNITEM). Ce texte a, par ailleurs, recu l'approbation des representants des federations de cliniques privees.

Données clés

Auteur : M. Paix Jean-Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45850
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6257
Réponse publiée le : 10 février 1997, page 716